Hausse des frais d'inscription à l'Université *La loi relative « à l'orientation et à la réussite des étudiants » (ORE) n'est pas qu'une réforme qui porte sur l'accès à l'université publique. Elle prépare d'autres mesures qui seront annoncées dans les prochains mois et les prochaines années. Parmi elles, la hausse des frais d'inscription demandés à l'université.* **Une hausse continue des frais d'inscription depuis 20 ans** Depuis une vingtaine d'années, à l'université, les gouvernements ont augmenté les frais d'inscription des étudiant-e-s étranger-e-s inscrit-e-s dans certaines filières, ceux des étudiant-e-s inscrit-e-s en « formation continue » ou dans des « diplômes d'établissement ». Ces personnes payent régulièrement 5 000 € leur année d'études, parfois plus ! Malgré ces mesures, les frais annuels restent soumis à des tarifs nationaux fixés par l'État et sont aujourd'hui la plupart du temps compris entre 150 et 300 € l'année (les étudiant-e-s boursier-e-s sont dispensé-e-s du paiement de ces frais). **Une privatisation rampante** Pour autant, avec loi ORE, il est prévu de tout changer. Les échanges des plus proches conseiller-e-s d'Emmanuel Macron révélés par le site Wikileaks indiquent que la réforme de l'affectation post-bac a été prévue pour : – pousser les étudiant-e-s à s'inscrire davantage dans le privé, – continuer d'acclimater les universités à « l'autonomie » financière et au désengagement de l'État, – encourager les universités à développer des « formations courtes professionnalisantes » afin qu'elles fassent rentrer les personnes au plus vite sur le marché du travail, à la fois pour que ces personnes soient prêtes à payer leurs études et rapidement en capacité de rembourser les prêts qu'elles vont contracter pour les payer. **Des objectifs clairs** Pour Macron, ses conseiller-e-s et le gouvernement Philippe, il s'agit après l'adoption de la loi ORE de mettre en œuvre un programme clair en plusieurs étapes pour aboutir à la privatisation de l'enseignement supérieur. Études à crédit Développer un système de prêts étudiants inspiré de l'Angleterre où les personnes peuvent s'endetter chaque année de près de 20 000 € pour financer leurs études (taux d'intérêt réel de 3 % et remboursement à effectuer pendant 30 ans ensuite)… **Une formation continue aux tarifs libéralisés** Soutenir les filières universitaires qui dérogent aux tarifs nationaux notamment par le renforcement des activités de formation continue et l'autorisation donnée aux universités de prendre un nouveau statut juridique leur permettant de fixer elles-mêmes le montant des frais. Privatisation pour Master, doctorat et les étranger-e-s Donner le droit aux universités de fixer "librement" les frais demandés aux étudiant-e-s étranger-e-s et aux personnes inscrites en master et en doctorat ; Soutien éhonté à l'enseignement privé Soutenir l'enseignement supérieur privé qui propose des formations dont la qualité n'est pas contrôlée (comme l'a admis le Médiateur de l'éducation nationale dans un rapport de 2013), qui demande des frais compris entre 1 000 € et 15 000 € l'année et travaille avec les banques commerciales pour endetter les étudiant-e-s. **La cerise sur le gâteau** Enfin, il s'agira de faire payer toutes les personnes inscrites à l'université en commençant par exonérer dans un premier temps la minorité la plus défavorisée des étudiant-e-s. Dans un second temps, au cours du mandat présidentiel suivant, il sera possible faire accepter plus facilement une hausse générale des frais d'inscription et de l'endettement étudiant pratiquée aujourd'hui en Angleterre (12 000 € l'année de licence !). **Contre ces projets, il est urgent de se mobiliser pour abroger la loi ORE et défendre un autre enseignement supérieur et une autre éducation. Pour continuer de démocratiser l'enseignement, SUD-Éducation revendique : – Un plan d'urgence pour l'enseignement supérieur et la recherche, financé à hauteur de 3 milliards d'euros par an sur dix ans, permettant la construction d'établissements et l'embauche de personnels titulaires, à hauteur de 5 000 créations de postes par an ; – Des aides sociales pour les étudiant-e-s, pour aller vers un salaire socialisé, permettant de mettre un terme au salariat étudiant ; – Le maintien du bac comme premier diplôme universitaire ; – La gratuité des études pour toutes et tous.** Sélectionner les étudiant-e-s… Pour faire payer les jeunes et leur famille !

Documents joints

Sélectionner les étudiant-e-s… Pour faire payer les jeunes et leur famille !